

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 473 293**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 00368**

(54) Siège pour salons, notamment canapé transformable, fauteuil ou analogue.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 C 31/02, 7/24.

(22) Date de dépôt..... 9 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 17-7-1981.

(71) Déposant : Société dite : INDUSTRIES ET TECHNIQUES D'AMEUBLEMENT, résidant en  
France.

(72) Invention de : André Jean Contastin.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix,  
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

La présente invention est relative aux sièges et elle concerne plus particulièrement les sièges de salon tels que les canapés transformables ou non, les fauteuils etc.

5 Ce type de sièges est le plus souvent muni de coussins amovibles dont le rembourrage est réalisé en une matière élastique telle que de la mousse recouverte d'une housse de tissus. Ces coussins et notamment ceux servant d'assise ont tendance à glisser sur la partie rigide du siège, en particulier dans  
10 le cas des canapés convertibles où les coussins d'assise sont directement placés sur le mécanisme replié qui en constitue le couchage après déploiement.

C'est à cet inconvénient que la présente invention propose à apporter une solution.

15 L'invention a donc pour objet un siège perfectionné notamment pour salons comportant une partie rigide en formant l'embase et l'appui dorsal, cette partie rigide étant garnie de coussins réalisés en une matière élastique recouverte d'une housse de tissu, caractérisé en ce qu'au moins  
20 le ou les coussins d'assise de ce siège sont pourvus d'un organe d'accrochage fixé dans le corps du coussin et faisant saillie de la face non visible de ce coussin près de son bord extérieur et, en ce que la coque de la partie rigide du siège présente un organe de retenue complémentaire  
25 avec lequel l'organe d'accrochage est maintenu en prise en vertu de l'élasticité propre du coussin.

Grâce à ces caractéristiques, le glissement ou autre mouvement d'un coussin par rapport à la partie rigide du siège est évité moyennant la mise en oeuvre d'organes  
30 simples qui permettent une mise en place extrêmement commode du coussin.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple, et faite en se  
35 référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la Fig.1 montre une vue en élévation latérale partiellement en coupe d'un canapé convertible pourvu des perfectionnements suivant l'invention;

- la Fig.2 montre l'organe d'accrochage.

5 Suivant le mode de réalisation représenté aux Figures, l'invention est appliquée à titre d'exemple à un canapé convertible comportant une partie rigide 1 présentant une embase 2 et une partie dorsale 3. L'embase 2 est réalisée sous la forme d'une coque extérieure 4 dans 10 laquelle est logé un mécanisme déployable 5 formant le couchage du canapé convertible. Ce mécanisme ne forme pas partie de l'invention et n'est pas décrit en détail.

La partie rigide 1 est garnie de coussins 6 et 7, l'un formant le dossier proprement dit et l'autre l'assise. Ils sont appuyés l'un sur l'autre par une surface de contact oblique 8 dans l'angle rejoignant l'embase 2 et 15 la partie dorsale 3.

Chaque coussin est réalisé en une matière mousse 10 recouverte d'une housse en tissu 11. Un tel coussin peut 20 être obtenu dans un moule dans lequel est introduit un mélange moussant qui après moussage occupe tout le volume du moule de formage.

Selon l'invention, au cours du formage de ce coussin, une cavité 12, ici en forme de parallélépipède rec- 25 tangle est pratiquée près des angles avant du coussin 7. Un bloc de montage 13, en bois ou en une autre matière appropriée est logé dans cette cavité.

Chaque bloc est percé d'un trou 14 dans lequel est placé avec emmanchement à force, une douille épaulée 15 à son tour tra- 30 versée par l'extrémité d'une tringle métallique 16 qui comporte une déformation 17 dont la dimension est telle qu'elle passe dans le trou 14, mais qu'elle est arrêtée par la douille épaulée 15.

La tringle 16 comporte une portion d'accrochage 18 légèrement cintrée ou pliée sous un angle obtus, portion qui 35 se prolonge de chaque côté par une patte de liaison 19 s'étendant à angle droit (vers le haut et vers l'arrière,

dans le cas représenté), cette patte étant elle-même prolongée par une portion de fixation 20 qui est montée dans le bloc 13 correspondant.

Près du bord avant du coussin 7, la coque 4 comporte un rebord de retenu 21 adapté à la tringle 16 qui vient en prise avec ce rebord grâce à l'élasticité propre du coussin 7. En d'autres termes, à l'état libre, le coussin 7 présente une dimension en profondeur (profondeur d'assise) telle que la tringle 16 se trouve légèrement à l'extérieur de la coque 4 de sorte que pour mettre en place le coussin et pour l'immobiliser sur l'embase 2, il faut légèrement le comprimer et engager la tringle 16 en-dessous du rebord 2.

Naturellement, le coussin de dossier 6 peut également être pourvu d'un même dispositif à son bord supérieur pour le maintenir en place.

La fabrication du coussin est de préférence réalisée de la façon suivante :

La mise en place des blocs 13 est réalisée dans le moule de fromage au moment où le corps du coussin est constitué. Ensuite, après que la housse 11 est placée sur le corps du coussin, la tringle 16, pourvue des douilles 15 qui ont été préalablement engagées sur les portions de fixation 20 est fixée dans les blocs 13 et retenu par rapport à ceux-ci par l'emmanchement à force des douilles 15. Simultanément, la housse 11 est maintenue en place localement par les collarlettes des douilles qui viennent en appui à l'extérieur sur le tissu de la housse.

REVENDICATIONS

1. Siège perfectionné, notamment pour salons comportant une partie rigide en formant l'embase et l'appui dorsal, cette partie rigide étant garnie de coussins réalisés en une matière élastique telle que de la mousse recouverte d'une housse de tissu, caractérisé en ce qu'au moins le ou les coussins d'assise (6,7) de ce siège sont pourvus d'un organe d'accrochage (16) fixé dans le corps (10) du coussin et faisant saillie de la face non visible de ce coussin près de son bord extérieur et en ce que la coque (4) de la partie rigide du siège présente un organe de retenue complémentaire (21) avec lequel l'organe d'accrochage (16) est maintenu en prise en vertu de l'élasticité propre du coussin.

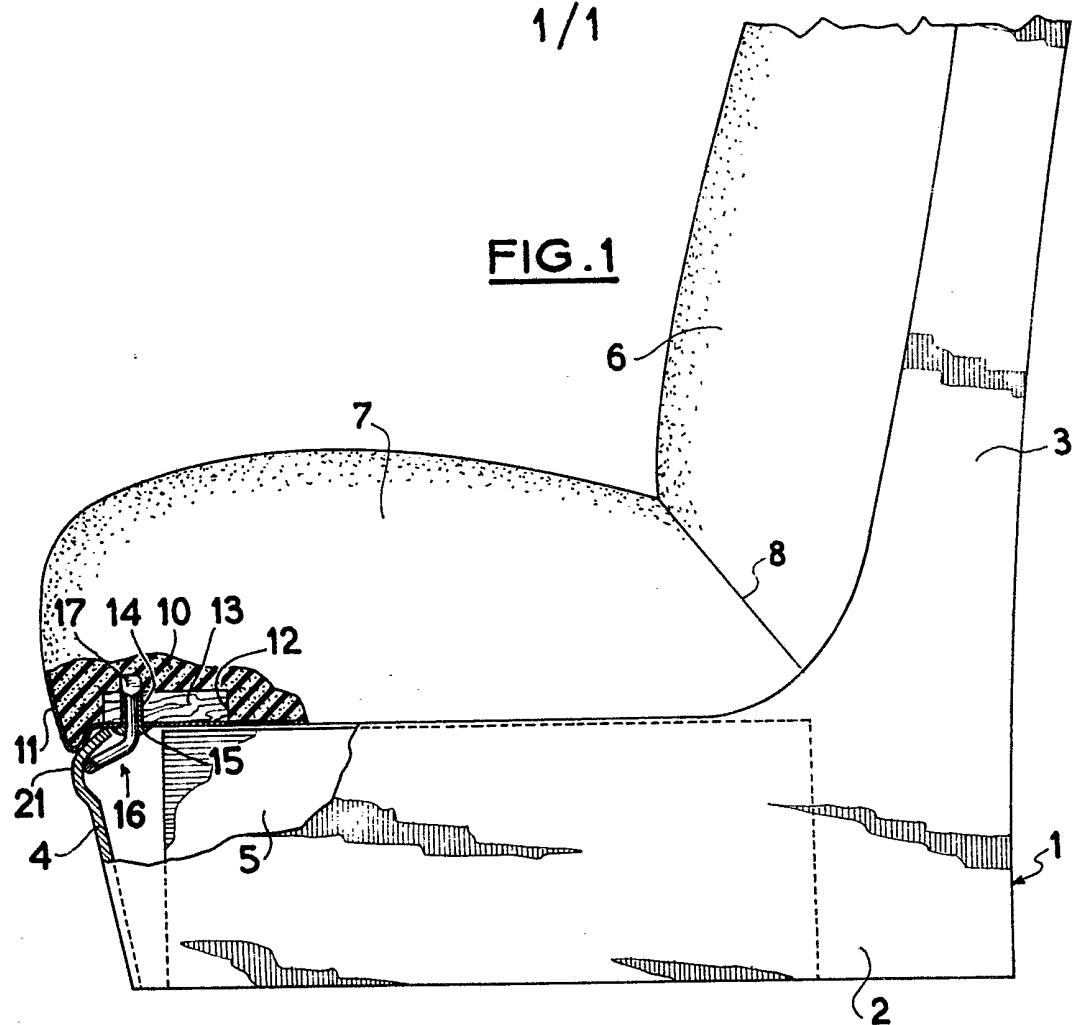
2. Siège suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ledit organe d'accrochage (16) est une tringle s'étendant le long du bord extérieur du coussin (6) et fixée par ses extrémités dans les angles correspondants du corps (10) de ce coussin (6).

3. Siège suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la tringle est fixée par ses extrémités dans des blocs de maintien respectifs (13) noyés dans la mousse du corps (10) du coussin (6).

4. Siège suivant l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que la portion médiane d'accrochage (18) de la tringle est légèrement cintrée ou présente un angle obtus.

5. Siège suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ledit organe de retenue (21) est un rebord recourbé s'étendant le long du bord de la partie rigide (2) du siège, sur lequel vient s'appuyer le bord extérieur du coussin (6).

1/1

FIG. 1FIG. 2